



Table des Matières

1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Définition	3
1.2. Champ d'application	3
2. PARTICIPATION	3
2.1. Critères d'admission	3
2.2. Tableaux	3
2.3. Catégories d'âge (↻)	3
2.4. Surclassement	3
2.5. Coaching (↻)	3
3. DÉROULEMENT DU TROPHÉE RÉGIONAL JEUNES DOUBLES	4
4. INSCRIPTION	4
4.1. Sélection	4
4.2. Exemptions	4
4.3. Refus de sélection	4
4.4. Forfaits	4
5. CONFECTION DES TABLEAUX	5
6. ÉCHÉANCIER	5
7. GESTION TECHNIQUE	5
7.1. Chambre d'appel	6
8. VOLANTS	6
9. TROPHÉES et DOTATIONS	6
10. FINANCEMENT	6
10.1. Frais d'inscriptions	6
10.2. Restauration	6
10.3. Produits divers	6
11. OFFICIELS TECHNIQUES	6
11.1. Juge Arbitrage	6
11.1.1. Désignation	6
11.1.2. Indemnités	6
11.1.3. Déplacements	6
11.1.4. Restauration	6
11.2. Arbitrage	7
12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION (↻)	7
13. ORGANISATION D'UNE MANCHE	7
13.1. Calendrier	7
13.2. Attribution des manches	7
13.3. Invitations	7



Compétitions

Trophée Régional Jeunes Doubles

Règlement

Saison 2024-2025

Règlement

adoption : Juin 2024
entrée en vigueur : 01/07/2024
validité : permanente
secteur : Jeune/Compétitions
nombre de pages : 8
+ 1 annexe

14. DÉCLARATION SUR POONA	7
15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES	8



1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Définition

Le Trophée Régional Jeunes Doubles est organisé par la Ligue de Bretagne de Badminton sous la responsabilité de la Commission Ligue Jeunes. Celle-ci régleme la compétition, attribue les différentes manches, établit les sélections, tableaux et tranche les éventuels litiges en accord avec le Conseil d'Administration de la Ligue. Elle travaille en partenariat avec les comités départementaux (responsables départementaux), les clubs organisateurs, les autres commissions concernées et le secrétariat de la Ligue.

Avec pour objectifs :

- La promotion du badminton chez les jeunes
- La volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale
- La sélection de joueurs en vue de participer aux stages régionaux jeunes, au Circuit Interrégional Jeunes, au Circuit Elite Jeunes et aux Championnats de France.
- La qualification pour le Championnat de Bretagne Jeunes

Lors de l'attribution de la manche, le club organisateur doit se rapprocher des différentes instances afin de préciser s'il s'occupe des tableaux, à défaut le comité s'en chargera.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères d'admission

Seuls, peuvent être admis à participer, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club breton affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs autorisés à jouer en jeunes (de minibad à minimes) pour la saison en cours.

2.2. Tableaux

Le Trophée Régional Jeunes Doubles verra s'opposer les joueurs* dans trois disciplines : Double Homme, Double Dame et Double Mixte.

Dans chacune de ces disciplines les joueurs seront dispatchés en 3 séries : Poussin, Benjamin, Minime.

2.3. Catégories d'âge (🔄)

Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »

2.4. Surclassement

Un surclassement ne pourra être possible, que dans deux situations :

- Une victoire en tableau Elite entraînera une qualification automatique dans la catégorie d'âge supérieure lors de la manche suivante.
- Un joueur pourra jouer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne sur décision de la Commission Ligue Jeunes et/ou du Responsable Ligue Performance.

2.5. Coaching (🔄)

Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »

* Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse ou paire.



3. DÉROULEMENT DU TROPHÉE RÉGIONAL JEUNES DOUBLES

Le Trophée Régional Jeunes Doubles se déroule sur 2 manches organisées tout au long de la saison sportive. Chacune d'entre elles concernera trois catégories d'âges (poussins, benjamins, minimes). Chaque paire (Poussins, Benjamins, Minimes) remportant une manche en poule Élite (soit en Double Hommes, Double Dames ou Double Mixte) se voit qualifiée d'office pour le Championnat de Bretagne Jeunes.

4. INSCRIPTION

4.1. Sélection

Le responsable performance de la Ligue établit un mois à l'avance la sélection ligue. Celle-ci concerne les catégories poussins, benjamins, minimes en Double Hommes, Double Dames et Double Mixte pour chaque catégorie d'âge. Chaque responsable départemental doit convoquer les joueurs de la sélection Ligue et communiquer dans les mêmes conditions et délais que pour les manches qualificatives de simples une sélection départementale, composée au minimum d'une paire de double homme, d'une paire de double dame et de 2 paires de double mixte.

Le nombre maximal de paires sélectionnées pour chaque tableau par chaque responsable départemental n'est pas limité. À noter que les paires hybrides (paires composées de joueurs issus de départements différents) doivent apparaître dans chacune des sélections des 2 comités départementaux concernés.

La répartition des paires entre les poules Élite et Espoir (Double Dame, Double Hommes) et les poules Élite, Espoir 1 Espoir 2 Espoir 3 (Double Mixte) sera effectué par le comité de sélection (intégrant le responsable performance et un cadre ETD de chaque comité) et/ou la Commission Ligue Jeunes. Elle devra garantir un quota d'une paire par département en Double Hommes et Double Dames ainsi que 2 paires par département pour le Double Mixte, pour chaque catégorie d'âge. Une paire hybride pourra être prise en compte comme quota de l'un des 2 départements concernés.

4.2. Exemptions

Le Responsable Performance de la Ligue exempte en début de saison un certain nombre de joueurs, qui seront qualifiés directement pour les Championnats de Bretagne Jeunes. Ces derniers peuvent choisir de ne pas y participer pour disputer une compétition de niveau national. Ces joueurs sont les membres de l'Equipe Ligue participant aux étapes des Trophées Nationaux Jeunes, auxquels peuvent s'ajouter les membres de Pôle Espoir, Pôle France, Collectif France ou Equipe de France ainsi que des joueurs disputant des tournois internationaux jeunes ou concernés par les actions liées au SAN. Des exemptions en cours de saison peuvent être validées dans les mêmes conditions pour les joueurs sélectionnés par la ligue uniquement les poussins (pour les joueurs sélectionnés par leur comité ils devront voir cela avec ce dernier). Les demandes d'exemption doivent être formulées auprès du secrétariat de la Ligue impérativement avant la parution de la sélection Ligue.

4.3. Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires.

Un joueur a le droit de la refuser à condition de faire la demande dès que possible avant sa parution. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates.

Les seules possibilités d'exemptions étant :

- Convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France.
- Participation à un stage ou à une compétition nationale ou internationale.
- Participation aux Interclubs Régionaux et Nationaux Seniors.
- Participation à un tournoi jeunes international ou à une action du SAN.

Un joueur de la liste des remplaçants, dans l'attente de savoir s'il intègre le tableau peut s'inscrire à un autre tournoi jeunes en prévenant impérativement l'organisateur de ce tournoi qu'il devra se dédire si sélectionné pour le TRJ.

Une fois sélectionné il ne pourra jouer un autre tournoi s'il refuse la sélection.

En cas d'infraction, le joueur sera passible d'une procédure disciplinaire conformément à l'application du règlement disciplinaire dans le guide du badminton art 2.2.

4.4. Forfaits

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par wo et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.



À défaut de justificatif, le joueur sera passible d'une procédure disciplinaire conformément à l'application du règlement disciplinaire dans le guide du badminton art 2.2.

Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.

Les forfaits doivent être déclarés au secrétariat de la Ligue et au coordinateur CDJ

Par ailleurs, tout forfait non justifié interdira la sélection du contrevenant à la manche de TRJ suivante.

5. CONFECTION DES TABLEAUX

Le nombre de joueurs et de matchs pour chaque manche est fixé par ce règlement.

Pour toutes les manches, les têtes de série et les têtes de poule sont désignées sur la base du CPPH, le CPPH de référence sera celui de la sélection Ligue (un mois avant).

Pour la catégorie Poussins, les têtes de série seront désignées par le Responsable Performance de la Ligue.

Manches qualificatives de doubles

Manches	TRJ D1-D2
Catégories	Poussins-Benjamins-Minimes
Poules uniques	24
Joueurs	96 (min)/192 (max)
Matchs	144

6. ÉCHÉANCIER

L'échéancier sera confectionné par le Juge-Arbitre à J-6 avant le jour de la compétition.

Pour toutes les étapes, l'échéancier devra faire jouer de préférence en premier les minimes puis les benjamins et enfin les poussins

Cette compétition concernant des jeunes et étant organisée au niveau régional, le début des matchs est fixé pour toutes les manches à 10 h.

Cette compétition pourra avoir lieu le samedi ou le dimanche.

Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant).

Chaque manche devra se terminer au plus tard à 18h (fin du dernier match)

Si dépassement horaire, la ligue se réserve le droit d'interdire le club organisateur de réorganiser une manche de TRJ pendant 2 ans.

7. GESTION TECHNIQUE

La confection du fichier est effectuée par le club organisateur, qui peut la déléguer, d'un commun accord, au comité départemental.

Elle devra respecter la chronologie suivante :

- J-11 à 12h00 : retour des réponses des comités départementaux auprès du secrétariat de la Ligue.
- J-9 à 17h00 : le responsable du pôle performance envoie la liste des joueurs sélectionnés au comité départemental (ou club organisateur).
- J-6 à 17h00 : envoi du fichier au juge-arbitre qui procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

Le fichier est ensuite communiqué au comité départemental et au secrétariat de la Ligue. Le club organisateur diffuse les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

A partir de la diffusion des convocations, le club organisateur est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- modifications éventuelles après accord du responsable régional et du juge-arbitre ;
- gestion et suivi des forfaits ;
- accueil, pointage, gestion de la table de marque ;
- enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- export des résultats à la fin de la compétition ;

La compétition est gérée sur le logiciel BadNet.

Pour cela, le club organisateur doit disposer de matériel informatique dont il doit s'assurer du bon fonctionnement (ordinateur, connexion internet, imprimante, cartouches d'encre d'avance, papier...).



7.1. Chambre d'appel

Dans la mesure du possible il est préconisé de prévoir une chambre d'appel pour les joueurs afin d'améliorer le déroulement de la compétition.

8. VOLANTS

Tous les matchs se disputeront avec des volants plumes.

Le type et la marque des volants utilisés pour chaque manche devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi. Les volants autorisés seront des volants classés FFBaD.

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match par le club organisateur à hauteur de 2 volants par match.

Au besoin, un troisième volant peut être sollicité auprès de la table de marque. Au-delà, les joueurs devront fournir les volants au partage.

La Ligue de Bretagne de Badminton accordera une aide financière au club organisateur pour les volants plumes à l'issue de chaque manche.

Le montant maximal de l'aide est calculé sur les bases précisées dans l'annexe.

9. TROPHÉES et DOTATIONS

Les premiers et deuxièmes seront obligatoirement récompensés.

Les frais liés à ces récompenses sont à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés à l'initiative du club organisateur.

10. FINANCEMENT

10.1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions aux différentes manches du Trophée Régional Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue après chaque manche. Ils devront les régler directement au club organisateur, qui en conservera l'entier bénéfice. Les montants des frais d'inscriptions sont précisés dans l'annexe pour la saison en cours.

10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

10.3. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion d'une manche du Trophée Régional Jeunes lui resteront entièrement acquis.

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1. Juge Arbitrage

11.1.1. Désignation

Les juges arbitres des différentes manches sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques le plus rapidement possible à partir du moment où les manches ont été attribuées aux départements. Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.2. Indemnités

Les indemnités du Juge Arbitre principal et du Juge Arbitre Adjoint sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge-Arbitre Principal et du Juge Arbitre adjoint sont entièrement à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton

11.1.4. Restauration

Les frais de restauration des Juge-Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.



11.2. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge.

L'organisateur doit prévoir la mise en place de solutions de scoring : scoreurs bénévoles, scoring par les perdants et/ou gagnants de matchs précédents.

12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION (↻)

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation de chacune des manches est fixé par le cahier des charges ci-dessous.

Manches	TRJ D1-D2
Catégories	Poussins-Benjamins-Minimes
Terrains	9

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi-heure plus tard.

13. ORGANISATION D'UNE MANCHE

13.1. Calendrier

Le calendrier du Trophée Régional Jeunes est établi pour la saison suivante par la Commission Ligue Jeunes en fonction du calendrier national jeunes en fin de chaque saison sportive.

13.2. Attribution des manches

Les différentes étapes du Trophée Régional Jeunes sont attribuées sur candidatures des comités départementaux.

Les clubs organisateurs postulent auprès de leur département, qui les désigne auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Dès l'attribution d'un TRJ Double à un club, chaque comité départemental doit renseigner le tableau d'information générale des clubs accueillants une manche. Ce tableau partagé est mis à disposition par le secrétariat de la Ligue.

13.3. Invitations

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter, un plan d'accès aux salles, le logo de la Ligue devant figurer sur l'affiche/plaquette.

Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date de la manche :

- au responsable régional,
- aux 4 responsables départementaux,
- aux Juge Arbitre principal et Juge Arbitre adjoint de la manche,
- au Président de la Ligue,
- au secrétariat de la Ligue.

14. DÉCLARATION SUR POONA

Dès les officiels techniques désignés, la ligue se chargera d'établir la demande d'autorisation de compétition sur Poona,

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales et des tableaux.

**Trophée Régional Jeunes Doubles****Règlement**

Saison 2024-2025

Règlement

adoption : Juin 2024
entrée en vigueur : 01/07/2024
validité : permanente
secteur : Jeune/Compétitions
nombre de pages : 8
+ 1 annexe

La presse régionale devra être contactée par la Ligue de Bretagne de Badminton, qui devra lui communiquer les résultats

15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Lors des cérémonies protocolaires, il est recommandé d'avoir recours aux supports visuels Ligue dont dispose chaque comité (banderoles, kakémonos).

L'usage d'un podium, à minima de deux marches, est fortement conseillé.